

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**RAPPORT SUR LES MECANISMES
DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSRP**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT PROPOS | 3 |
| LISTE DES SIGLES | 4 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1. LE DSRP : UN DOCUMENT CONSENSUEL DE POLITIQUE ECONOMIQUE | 5 |
| 2. LA PROBLEMATIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP..... | 8 |
| 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL | 9 |
| 4. LE SYSTEME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP | 13 |
| 4.1. LE SYSTEME D’EVALUATION | 14 |
| 4.2. LE SYSTEME DE COMMUNICATION | 14 |
| 5. L’ABSORPTION DES RESSOURCES | 15 |
| 5.1. LA MOBILISATION DES RESSOURCES | 15 |
| 5.2. LES MESURES DESTINEES A L’EXECUTION ET AU SUIVI DES DEPENSES DE PAUVRETE..... | 17 |
| 5.3. LA PROBLEMATIQUE D’ALIGNEMENT DES MOYENS SUR LES OBJECTIFS | 19 |
| 6. LES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT | 20 |
| 6.1 MESURES GENERALES | 20 |
| 6.2 MESURES SPECIFIQUES | 21 |
| 7. ANNEXES..... | 23 |
| 7.1. ANNEXES 1. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL INTERMINISTERIEL | 23 |
| 7.2. ANNEXES 2. RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE | 27 |
| 7.3. ANNEXE (A) : TABLEAU DES INDICATEURS | 29 |
| 7.4. ANNEXE (B) : NOTE SUR LES INDICATEURS RETENUS | 32 |

Avant Propos

Ce document vient en annexe du DSRP et traite spécifiquement des mécanismes de mise en œuvre de la stratégie.

Il constitue une synthèse des résultats des travaux du comité had hoc mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances (dès l'adoption du DSRP par le Gouvernement) pour réfléchir sur les différents aspects de la mise en œuvre, les résultats du séminaire national sur la mise en œuvre du DSRP tenu les 22 et 23 octobre 2003 à Dakar avec les contributions du collectif des Organisations de la Société Civile et des comités régionaux.

LISTE DES SIGLES

| | |
|--------------|--|
| COF | Contrôleur des Opérations Financières |
| CREA | Centre de Recherche et d'Économie Appliquée |
| CSPLP | Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté |
| DCEF | Direction de la Coopération Économique et Financière |
| DGF | Direction Générale des Finances |
| DGCPT | Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor |
| DGID | Direction Générale des Impôts et Domaines |
| DPS | Direction de la Prévision et de la Statistique |
| DSRP | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| MEF | Ministère de l'Économie et des Finances |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PTIP | Programme Triennal d'Investissements Publics |
| SRP | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| TDR | Termes de Référence |
| UPE | Unité de Politique Économique |

Introduction

L'avènement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) porte la marque des recommandations des grands sommets mondiaux des années 90 résumées dans les objectifs du millénaire pour le développement et traduit la volonté des autorités de relever le défi de la pauvreté. Ces recommandations visent, d'ici à 2015 au plus tard, la réduction de moitié de la pauvreté extrême et de la faim, la généralisation de l'éducation primaire, la réduction de deux tiers de la mortalité juvénile et infanto-juvénile, la réduction de trois-quarts de la mortalité maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, la réduction de moitié du défaut d'accès à l'eau potable, et à assurer la durabilité environnementale en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales.

La réalisation de ces objectifs constitue un défi à relever avec la participation directe de tous les segments de la société. La mise en œuvre du DSRP constitue un cadre privilégié pour organiser, à l'échelle du pays, les efforts nationaux et internationaux tendus vers leur prise en charge effective.

En juin 2000, le Sénégal a atteint le point de décision en respectant les conditions requises pour être admis à l'initiative PPTTE. En préparant un Document intérimaire, le Sénégal s'est engagé à élaborer pour fin 2001 un DSRP dans le cadre d'une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs de la société sénégalaise.

1. Le DSRP : un Document consensuel de Politique Economique

Le DSRP marque sa différence en ce sens qu'il présente une stratégie globale élaborée selon une approche participative et non un programme spécifique de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie globale vise à créer les conditions propices à une croissance durable et d'une lutte efficace contre la pauvreté. En outre, elle prend en compte les politiques sectorielles et décentralisées.

Le DSRP constitue ainsi le cadre de référence pour les interventions des partenaires, et intègre toutes les ressources provenant de l'Etat, de l'Initiative PPTTE et des partenaires au développement dans un processus budgétaire unique. Enfin, le DSRP est un ensemble d'objectifs cohérents assortis de cibles chiffrés (indicateurs) qui doivent être atteints entre 2003 et 2015.

L'élaboration du DSRP a impliqué aussi bien au niveau local que national l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires au développement selon des procédures et degrés d'implication et de participation ciblés. Elle s'est effectuée en quatre phases : (i) une phase préparatoire, (ii) une phase de validation de la démarche retenue pour l'élaboration du DSRP, (iii) une phase d'identification des priorités et stratégies de réduction de la pauvreté et (iv)

une phase de rédaction et de validation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

i) Phase préparatoire de l'élaboration du DSRP

Du fait de l'importance que devait prendre l'approche participative dans l'ensemble des activités se rapportant au DSRP, le processus de préparation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) a débuté par l'identification exhaustive des organisations de la société civile et la mise en œuvre d'un programme de visites de proximité individualisées auprès de ces organisations pour les informer, leur fournir des copies des projets de termes de référence (TDR) de l'ensemble du processus d'élaboration de la SRP, les sensibiliser sur les enjeux liés à leur participation à toutes les étapes du cycle de la SRP. Ce recensement préalable a permis d'éviter une participation biaisée ou un déséquilibre dans la représentation des acteurs en particulier, celle des organisations de la société civile.

Les différentes rencontres qui ont eu lieu avec les acteurs de la vie économique et sociale avaient pour but, d'une part, de recueillir des avis et suggestions et d'autre part, de relever le défi de la participation .

Le Comité Technique qui a été mis en place pour le pilotage technique du processus a, pour les besoins de cette phase, produit un document qui fait le point sur l'état des connaissances et informations disponibles sur le profil de la pauvreté dans le pays. Pour ce faire, le Comité a pris l'attache des différents services des ministères techniques (statistique, santé, planification, éducation, hydraulique, etc.) et du Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar pour des contributions sectorielles et des propositions d'analyse. Ce document a été présenté au séminaire de lancement du processus.

ii) Phase de validation de la démarche d'élaboration du DSRP

Un *Séminaire National de Lancement* du processus participatif d'élaboration du DSRP a été organisé en juin 2001 et a constitué un moment important conçu comme une phase de programmation participative et d'engagement des acteurs. Il s'agissait d'impliquer les acteurs dans leur diversité dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP et la validation des TDR des modules proposés afin d'assurer une appropriation du DSRP dès cette phase de conception.

Plus de 200 invités représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale aux niveaux national et régional ont pris part à ce séminaire, notamment les services étatiques, la société civile (ONG, syndicats, groupements féminins, associations religieuses, autorités traditionnelles, associations de handicapés, structures de formation et de recherche, presse publique et privée, organisations paysannes, personnes ressources etc.), le secteur privé, les partenaires financiers et techniques.

iii) Phase d'identification participative des priorités et stratégies de réduction de la pauvreté

Les diverses catégories d'acteurs de la vie économique et sociale ont activement pris part à la production des documents de base selon différentes modalités.

- Au niveau national, les cinq *Groupes Thématiques* (en moyenne 50 participants par groupe) ont travaillé de manière assidue sur la base de contributions écrites des services des ministères techniques, du secteur privé, de la société civile et de personnes ressources, suivies d'ateliers de planification avec une forte participation ayant permis de dégager des consensus sur les axes de la stratégie et les priorités.
- Au niveau régional, les services régionaux de l'administration centrale, sous la présidence des gouverneurs, ont préparé les différentes *Consultations Régionales* qui ont vu une forte participation des parlementaires de la région, des présidents de conseils ruraux, des maires, des présidents de conseils régionaux, des organisations de la société civile (organisations paysannes, jeunes, femmes, aînés, handicapés etc.) et de l'administration décentralisée (sous préfets, services techniques).
- Au niveau local, les *Enquêtes de Perception de la Pauvreté* conduites dans les quartiers urbains et les villages dans toutes les régions ont été l'occasion de donner la parole aux populations à la base afin qu'elles s'expriment individuellement et collectivement sur leurs conditions de vie, leurs perceptions des institutions et les priorités identifiées pour réduire la pauvreté. Des milliers de personnes ont participé aux interviews et réunions (assemblées de quartiers et villages, groupes représentatifs,...). Environ 6600 ménages ont également répondu au questionnaire du volet statistique de l'enquête de perception. Les ateliers de restitution au niveau des quartiers et des villages et au niveau régional ont été des moments forts de prise de parole des populations.

iv) Phase de rédaction et de validation du DSRP

Il revenait au Comité Technique de faire la synthèse des renseignements tirés des précédentes phases sous la forme d'une stratégie à la fois globale et pertinente pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté pendant la première phase du DSRP 2003-2005. Le *Séminaire National de Validation du DSRP* a réuni en décembre 2001 environ deux cent cinquante personnes qui ont participé à différents niveaux aux phases précédentes et valider sur le plan technique, le document de synthèse préparé par le Comité technique.

Il s'en est suivi une adoption du DSRP par le gouvernement et une transmission du document aux partenaires au développement du Sénégal. Après un an d'échanges, les différents partenaires multilatéraux et bilatéraux ont décidé d'aligner leurs interventions sur le DSRP et en décembre 2002, le FMI et la BM ont approuvé le DSRP du Sénégal

Les phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP qui vont suivre s'inscrivent dans la perspective définie par les phases précédentes en termes d'implication et de participation de tous les acteurs. Ce faisant, l'enjeu à considérer est l'avènement au Sénégal d'une période suffisamment longue de croissance forte dont les fruits seront mieux répartis, pour l'éradication de la pauvreté.

2. La Problématique de la mise en œuvre du DSRP

La question de la mise en œuvre du DSRP se pose dans un contexte général marqué par trois préoccupations majeures liées à la participation de tous acteurs, à l'absorption des ressources et au système de suivi-évaluation .

La participation permet l'implication des acteurs (Gouvernement, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires au développement) à toutes les étapes du processus (formulation, mise en oeuvre et évaluation) ainsi que l'appropriation de la stratégie par les acteurs. La participation des populations se trouve être une caractéristique majeure de la SRP.

La mondialisation, l'intégration et l'ouverture du jeu économique, la décentralisation et l'approfondissement de la démocratie ainsi que les espoirs placés dans l'initiative privée depuis plus deux décennies et plus récemment dans la participation de la société civile, pour assurer une croissance plus inclusive, appellent des mentalités, des comportements et des compétences adaptés de la part des institutions et des agents de l'Etat. Parallèlement, les organisations du secteur privé et de la société civile devraient développer des capacités d'analyse, de proposition et de vision globale.

A ce titre, l'Etat, le secteur privé et la société civile devraient veiller à rendre opérationnels Les différents cadres de concertation existants ou à créer pour le respect des principes retenus dans la stratégie à savoir la transparence, l'équité, la célérité, la proximité, la synergie et la complémentarité.

L'absorption des ressources : la mise en œuvre du nouveau programme de bonne gouvernance au niveau de l'Etat et de ses démembrements ainsi qu'au niveau des autres acteurs, concourt à la mise en place d'un cadre idoine de transparence, d'efficacité, d'efficience et au renforcement des capacités des institutions impliquées et de leurs agents.

Le contexte dans lequel elle a été préparée et les objectifs à atteindre font que la SRP pose un impératif général de bonne gouvernance, non seulement au niveau de l'administration centrale, mais aussi au niveau des structures décentralisées, du secteur privé et de la société civile. Aussi sa mise en œuvre devra-t-elle rester en harmonie avec celle du nouveau programme de bonne gouvernance renforcé par la mise en place d'un programme national de renforcement des capacités.

En effet, la SRP ne pourra atteindre son objectif principal visant à concilier allègement du fardeau de la dette, croissance et réduction de la pauvreté sans une prise en charge directe de cet objectif par les acteurs, publics comme privés, à travers les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

A cet égard, l'axe névralgique du mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation est, sans nul doute, celui du circuit des ressources, de leur mobilisation et de l'évaluation de leur utilisation. Tout le cycle des projets et programmes qui relèvent de la mise en œuvre de la SRP se trouvant placé sous le signe de la participation, il est impératif de pouvoir suivre le mouvement des ressources des bailleurs de fonds (y compris le Trésor public) aux bénéficiaires des projets et programmes.

Le système de suivi/évaluation : Pour évaluer au fur et à mesure le niveau de réalisation des objectifs visés et des résultats à atteindre, le système de suivi/évaluation va incorporer à la fois un dispositif de suivi du processus et une évaluation des impacts.

Le suivi des progrès réalisés impliquera un important travail de collecte, de stockage, de centralisation et de traitement des données. Il s'agit dans ce contexte, de développer et d'articuler l'appareil statistique national pour le rendre capable de faciliter une meilleure communication entre les différents acteurs, tout au long du processus allant de la collecte à la diffusion de l'information. A cette fin, la création de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie constitue une haute priorité.

3. Le cadre institutionnel

La prise en compte des expériences passées et les préoccupations d'efficacité, de transparence et d'appropriation de la stratégie par les différents acteurs a conduit à retenir un dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation qui implique les différents intervenants de l'administration publique, des collectivités décentralisées, des agences internationales et nationales d'assistance technique, des bailleurs de fonds, des ONG, du secteur privé, des organisations communautaires de base etc.

En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en l'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options affirmées dans le cadre de la

décentralisation, le cadre institutionnel du DSRP est articulé autour de deux niveaux : **le niveau stratégique et le niveau opérationnel.**

a) Le niveau **stratégique** est celui de la définition, de la formulation et du suivi de la mise en oeuvre des politiques : *(i)* formulation de la politique, *(ii)* mobilisation des ressources, *(iii)* affectation des ressources, *(iv)* planification et programmation budgétaire, *(v)* suivi-évaluation de la stratégie ;

A ce niveau, une centralisation est nécessaire pour assurer une cohérence d'ensemble de ces politiques avec les objectifs globaux de la stratégie et pour faciliter le dialogue avec les partenaires au développement sur la programmation des efforts et l'allocation des ressources.

b) le niveau **opérationnel** est celui de l'exécution des politiques sectorielles, programmes et projets pour l'atteinte des résultats escomptés : *(i)* préparation et mise en œuvre des politiques sectorielles, programmes et des projets, *(ii)* suivi de l'exécution.

A ce niveau, une pleine responsabilisation des acteurs à la base commande une décentralisation de l'exécution des politiques, programmes et projets retenus, articulée à une coordination des interventions sectorielles assurée par le département ministériel de tutelle. Cette décentralisation de l'exécution devra permettre une traduction locale des objectifs stratégiques globaux.

Une claire distinction et une coordination appropriée de ces deux niveaux contribueront à la mise en place de conditions assurant l'élaboration d'une stratégie partagée et la bonne exécution des politiques sectorielles, programmes et projets permettant l'atteinte des résultats escomptés.

Le cadre institutionnel proposé vise une coordination centrale souple de la définition, de la formulation, du suivi de la mise en oeuvre et de l'évaluation de l'impact des politiques. Pour une prise en charge correcte de ces différentes préoccupations, il est proposé de mettre en place un cadre organisationnel articulé comme suit :

3.1 Un Conseil interministériel d'orientation et de décision, se réunissant au moins une fois par an, sous la présidence du Premier Ministre, qui assure la coordination de l'exécution de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et procède à l'arbitrage des propositions d'actions. Le Conseil interministériel donne les directives nécessaires à la bonne exécution de la stratégie ; examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRP ; définit les modifications appropriées pour la mise à jour du DSRP. Le Ministre de l'Economie et des Finances présente le rapport introductif aux réunions du Conseil interministériel d'orientation et de décision. Au besoin, il est complété par les ministres intervenant dans la mise en œuvre de la SRP.

3.2 Un Comité National de pilotage de l'exécution de la SRP présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances qui s'appuie sur les travaux de ce Comité pour les besoins du dialogue avec les bailleurs de fonds. Pour s'acquitter de ses tâches de Président du Comité National de pilotage de la SRP, le Ministre de l'Economie et des Finances s'appuie sur la Cellule nationale de suivi de la stratégie de Réduction contre la pauvreté. La CSPLP créée par décret au sein du Ministère de l'Economie et des Finances assure cette fonction. Les autres membres du Comité interministériel désignent un point focal, par arrêté ministériel ou note de service. La Cellule nationale de Suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur les points focaux pour les besoins de la préparation des réunions du Comité interministériel de pilotage de la SRP et du suivi des indicateurs du DSRP.

Sont membres du comité, les représentants des départements ministériels, les élus locaux, des organisations de la société civile, des organisations patronales, des syndicats de travailleurs, du Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux et des partenaires au développement.

3.3 Une Cellule nationale de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSPLP) assure la coordination technique et pratique du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national, prépare les rapports pour les organes supérieurs, anime le partenariat et gère le réseau d'information ; elle collabore avec les directions et services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances concernés et les structures techniques du niveau opérationnel.

3.4 Des points focaux ministériels qui s'appuient, à leur tour, sur les services rattachés ou sous tutelle du ministère concerné, pour le suivi opérationnel des politiques et programmes dans le cadre du DSRP sont chargés du suivi opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie. A ce titre chaque point focal (i) veillera à la prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son programme sectoriel. (ii) suivra les indicateurs de la SRP dans les domaines concernés (iii) assurera l'animation et la coordination des activités concernant la mise en œuvre de la SRP dans le secteur (iv) assurera le relais avec la CSPLP

3.5 Un Comité régional de Pilotage de la SRP qui a pour missions au niveau de la région concernée :

- d'impulser et d'orienter les travaux d'élaboration et de mise à jour de la stratégie au niveau régional. A cet effet il veillera à ce que l'équilibre régional soit respecté ;
- de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes régionaux ;

- de veiller à la prise en compte dans la mise à jour du DSRP, des résultats et recommandations des évaluations ;
- d'aider à la constitution d'une banque de données sur la SRP au niveau de la région ;
- d'assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie au niveau régional ;
- de préparer un rapport annuel faisant le point de la lutte contre la pauvreté au niveau de la région, destiné au Comité National de pilotage de la SRP.

Tous les départements ministériels membres du Comité National de Pilotage de la SRP, et n'ayant pas en charge exclusivement des domaines transférés, devraient disposer à terme de services décentralisés dans toutes les régions.

Le Comité régional de pilotage de la SRP est présidé par le Gouverneur de région qui fait un rapport annuel au Président du Comité National de pilotage par la voie hiérarchique. Le secrétariat du comité régional est assuré par l'Agence Régionale de Développement (ARD). De même, les services décentralisés relevant des domaines transférés, font un rapport aux ministres concernés sur les questions de leur ressort. Au besoin, la Cellule nationale de suivi, les points focaux seront représentés dans les réunions des Comités régionaux de pilotage de la SRP.

3.6 Un Comité Régional de Suivi de la SRP, présidé par le Président du Conseil Régional avec comme secrétariat le Service Régional de la Prévision et de la Statistique. Il fait partie intégrante du CRP pour le compte duquel il assure, anime le partenariat, gère le réseau d'information et de communication et prépare les rapports de suivi.

La Cellule nationale de suivi, les points focaux, les services transférés ou décentralisés devraient être dotés en moyens humains, matériels, financiers et juridiques appropriés pour s'acquitter correctement de leur tâche.

Aussi bien au niveau national que régional, les organes de pilotage et de suivi-évaluation mobilisent l'ensemble des acteurs que sont l'Administration, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé, et selon le principe de « faire faire », de la célérité et de la proximité. Les programmes seront exécutés par les divers acteurs du développement qui travaillent à la base. Les bailleurs de fonds seront associés aux organes de suivi et d'évaluation. Il sera mis en place un dispositif d'information capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes. **Des actes réglementaires fixeront la composition, la structuration et le fonctionnement de tous ces organes** et un manuel de procédures de gestion sera élaboré pour définir les relations entre les acteurs pour l'exécution des projets et programmes.

4. Le système de suivi de la mise en œuvre du DSRP

Le suivi de la mise en œuvre de la SRP comprend : (i) le suivi *de la progression* de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers des indicateurs intermédiaires et de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information. Les priorités à prendre en compte dans le cadre du suivi et de l'évaluation sont les suivantes :

- s'assurer que le gouvernement du Sénégal a alloué et investi des fonds au niveau requis pour la réalisation des actions identifiées à cet effet ;
- identifier les biens et services obtenus grâce aux activités de réduction de la pauvreté financées à travers les ressources issues de l'Initiative PPTTE et/ou obtenues par d'autres moyens ;
- s'assurer de la progression de la généralisation de l'accès aux services ou aux moyens de production ainsi que de l'évolution du niveau de satisfaction des besoins des populations concernant ces services ou moyens de production ;
- s'assurer des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté ou de mieux être de la population en général et des personnes directement ciblées par les actions de lutte contre la pauvreté en particulier ;
- s'assurer de l'application des réformes budgétaires et macroéconomiques qui sont des conditions du DSRP et qui sont destinées à contribuer à une croissance économique générale et à la réduction de la pauvreté ;
- évaluer les résultats du suivi et utiliser les enseignements tirés de cette évaluation pour une meilleure allocation des ressources et une mise en œuvre plus efficace de la SRP les années suivantes.

Les résultats **du système de suivi** doivent permettre de répondre aux attentes des partenaires tant internes qu'externes liées à la mise en œuvre de la SRP. Aussi bien pour le Gouvernement que pour les bailleurs de fonds et les populations et autres acteurs nationaux, ces attentes sont relatives aux progrès réalisés dans l'éradication de la pauvreté et à l'efficacité dans l'utilisation des ressources utilisées, tels qu'ils ressortent de l'évolution des indicateurs intermédiaires de résultats et d'impact (cf. tableau des indicateurs en annexe). Le but de l'exercice est de disposer , dans le cadre global et central, d'instruments de mesure, d'évaluation et d'appréciation, des informations sur l'exécution de la SRP, afin de pouvoir analyser les niveaux et degrés d'impact par rapport aux résultats escomptés. Tout cela permettra d'acquérir une meilleure vision de la satisfaction ou non des attentes en vue de procéder aux réajustements et/ou réorientations que suggèrent les éléments de bilan d'exécution d'étapes.

4.1. Le système d'évaluation

L'évaluation des résultats de la mise en œuvre de la SRP vise les objectifs suivants :

- déterminer dans quelle mesure les problèmes ont été atténués ;
- déterminer l'efficacité de la stratégie pour atteindre les objectifs fixés ;
- aider à l'ajustement ou à la re-formulation des politiques ;
- établir une base de redéfinition des priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Il est retenu deux types d'évaluation toutes deux participatives :

- *l'évaluation interne* réalisée par les organes de pilotage ;
- *l'évaluation externe* réalisée par le Gouvernement et/ou les partenaires au développement ;

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, il sera procédé à :

- une évaluation annuelle de la mise en œuvre du Plan d'Action du DSRP ;
- un suivi régulier des programmes sectoriels du Plan d'Action du DSRP ;
- une mise à jour annuelle du DSRP glissante sur trois ans ;
- l'élaboration d'un nouveau DSRP tous les trois ans ;
- des évaluations ponctuelles circonscrites sur les plans sectoriel, social et géographique.

Parallèlement à ce dispositif, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont retenu la mise en place d'un observatoire sur la stratégie qui sera un outil pour mener des évaluations indépendantes des politiques, programmes et projets et suivra en particulier les interventions des OSC.

La préparation du rapport, prise en charge par la Cellule de suivi de la stratégie au niveau national, s'appuiera sur les rapports régionaux établis. Le rapport de la Cellule de Suivi de la Stratégie servira de référence ou de guide pendant l'élaboration du budget de l'Etat et des Collectivités locales en ce qui concerne les actions à renforcer dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'allocation des ressources.

4.2. Le système de communication

A l'issue de chaque conseil interministériel sur la SRP, le Premier Ministre, et/ou le Ministre de l'Economie et des Finances, appuyés par les ministres en charge des secteurs sociaux animeront un point de presse.

Les membres du Comité de Pilotage de la SRP pourront aussi à tout moment approprié participer à des émissions télévisées, des débats et autres formes de communication sur la SRP. Le rapport annuel validé par les autorités sur la mise en œuvre de la SRP fera l'objet de la diffusion la plus large, notamment sur internet.

Au niveau des régions, l'information des populations locales se fera à la diligence des gouverneurs avec le concours des élus locaux, des services décentralisés et de ceux relevant des domaines transférés, en relation avec le secteur privé et la société civile. Une stratégie de communication en langues nationales sera élaborée et mise en œuvre.

5. L'absorption des ressources

5.1. La mobilisation des ressources

La contribution de la coopération internationale représente environ 70 % du coût total du programme d'investissement.

Plus de seize (16) institutions des Nations-Unies, une dizaine de bailleurs multilatéraux, une trentaine de bailleurs bilatéraux coopèrent avec le Sénégal.

Plusieurs problèmes résultent de cette situation :

- le manque de coordination entre les différents concours qui engendre une incohérence voire un double emploi dans le choix des actions à réaliser ;
- le défaut ou l'insuffisance de l'implication de la partie nationale dans le processus d'identification, d'instruction et de mise en œuvre des projets qui empêche une bonne appropriation des résultats par les bénéficiaires et la pérennisation des acquis après le retrait de l'assistance technique ;
- la non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds du fait de leur multiplicité et de leur complexité car chaque bailleur intervient selon ses procédures spécifiques.

Les conditionnalités fixées dans les procédures des bailleurs s'avèrent souvent très contraignantes pour une mise en œuvre rapide des projets. Par ailleurs, la formulation tardive ou incomplète des dossiers de projets par les ministères techniques constitue également un obstacle non moins important à la mobilisation des ressources destinées à l'investissement public. La plupart des ministères techniques ne disposent pas de bureau de planification opérationnel pour l'identification et l'élaboration des projets.

Des dysfonctionnements majeurs sont à l'origine de cette situation. Il s'agit, entre autres, de l'inefficacité dans l'exécution et le suivi des projets du fait des capacités, méthodes et outils de travail inappropriés tant au niveau du MEF que des ministères

techniques, d'où les insuffisances notées tout au long du cycle de vie des projets et qui se traduisent par :

- des dossiers de projets souvent incomplets présentés par les ministères techniques ;
- d'une évaluation biaisée des projets par les directions techniques du MEF ;
- d'un comité des projets qui ne contribue pas à faciliter le démarrage ou à identifier des goulots d'étranglement notés dans l'exécution des projets ;
- de la complexité et des lourdeurs des procédures administratives et budgétaires d'exécution des dépenses résultant entre autres :
 - a. des difficultés rencontrées dans le report des crédits d'investissements en fin de gestion ;
 - b. des contraintes liées aux procédures de passation des marchés publics ;
 - c. des lenteurs dans le dénouement des dépenses dues aux retards dans le traitement des dossiers ;

Pour les besoins de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, des mesures sont à prendre dans le but d'améliorer la capacité de mobilisation et d'absorption des ressources par les projets publics en levant certaines contraintes.

Pour les bailleurs de fonds :

- alléger les procédures en atténuant certaines conditionnalités jugées draconiennes ;
- harmoniser notamment les procédures en matière de passation des marchés avec les procédures internes de passation des marchés ;
- mieux impliquer la partie nationale pour permettre aux bénéficiaires d'avoir une maîtrise des résultats afin d'assurer leur pérennisation ;
- impliquer davantage l'Etat dans l'identification et la mise en œuvre des projets pour éviter les difficultés actuelles de coordination des concours.

5.2. Les mesures destinées à l'exécution et au suivi des dépenses de pauvreté

- Considérations générales

Le DSRP est appelé à devenir un cadre de référence à l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement, tout en exerçant une influence positive sur les différents instruments de planification au niveau local.

Les programmes sectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'interventions, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus. Ils constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des bailleurs de fonds qui auront la possibilité d'apporter leur assistance dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.

Par ailleurs, l'attention particulière que le DSRP accorde aux impératifs de bonne gestion publique, notamment au niveau du budget de l'Etat, implique que les résultats qui sont définis dans le DSRP et auxquels est axée la stratégie de réduction de la pauvreté soient fondés, en partie sur l'amélioration du système d'information et du processus budgétaire.

L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté semble nécessaire pour plusieurs raisons. La prise en compte de ces fonds dans le budget global permettra d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses. Une telle considération dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté.

Compte tenu de toutes ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'Etat en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP.

Une fois estimé le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement et qui proviennent en priorité de la contribution de l'Etat, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement, soient mobilisées et utilisées. Ainsi, leur impact sera évalué de façon coordonnée, partagée et transparente. Il est envisagé, dans une phase transitoire, en attendant des réformes profondes couvrant l'ensemble des finances publiques, des mécanismes de simplification portant sur l'ensemble des dépenses du programme d'actions prioritaires.

- *les mesures transitoires*

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté nécessite un cadre de dépenses permettant une exécution rapide et un suivi permettant de disposer de toutes les informations utiles et une évaluation périodique pour mesurer l'impact des actions menées.

Ainsi l'exécution et le suivi de la dépense de pauvreté dans le cadre de la SRP supposent un préalable important : l'identification de la dépense de pauvreté dès la programmation du budget de l'Etat.

A cet effet, un identifiant sera apposé sur tout bon d'engagement émis dans le cadre de l'exécution de la stratégie (des bons d'engagement de couleur différente ou un signe distinctif sur le bon d'engagement normal). Cet identifiant permettra d'attirer l'attention des intervenants des différents points de contrôle (Contrôleur des Opérations Financières, ordonnateurs, comptables...) sur la nécessité de traiter le bon d'engagement concerné en priorité et en toute diligence.

Cette identification de la dépense de pauvreté se fera de deux manières :

◆ d'abord, la codification par l'ajout d'une dixième position au chapitre de l'imputation budgétaire aussi bien pour la dépense de fonctionnement que pour la dépense d'investissement. Cette dixième position comportera la lettre P, lorsqu'il s'agit de dépense de pauvreté et la lettre N (normale) lorsqu'il s'agit d'une autre dépense. Le logiciel de gestion des dépenses qui est pourvue d'une codification alpha-numérique est également paramétré à l'effet d'intégrer une position additionnelle sans difficulté ;

◆ la modification de la présentation du Budget comme suit :

- pour le Budget Consolidé d'Investissement, un tableau récapitulatif de tous les projets relevant de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté complétera la note introductive de ce document ; ce tableau devra constituer un tableau de bord pour l'administrateur de crédit mais aussi pour le COF, l'ordonnateur et le comptable situés aux différents points de contrôle ;
- pour le Budget de fonctionnement : la colonne des mesures nouvelles devra être éclatée en deux pour faire ressortir les coûts additionnels de la stratégie liés à chaque ligne de dépense étant entendu qu'à cet égard, l'exécution diligente de la dépense profitera à tout engagement fait sur cette ligne de dépense.

5.3. La problématique d'alignement des moyens sur les objectifs

L'approche des budgets par objectifs qui est en expérimentation dans les secteurs de l'éducation et de la santé permet de répondre à un certain nombre de questions importantes : (i) Pourquoi voulons-nous dépenser ? (ii) Quels sont les objectifs poursuivis ? (iii) Quelles sont les ressources nécessaires pour les atteindre ? (iv) Comment pourrions-nous mesurer le degré de réalisation de ces objectifs et leurs impacts à terme (moyens de contrôle, indicateurs, efficacité, efficience) ? (v) Quels sont les réalisations et services fournis ? (vi) Quels sont les délais de réalisation ? (viii) Comment assurer le suivi / évaluation des programmes ?

La conception des budgets par objectifs repose sur des prévisions en termes d'activités. Le mérite d'un tel système est qu'il intègre dans le processus budgétaire des informations sur les activités et la productivité des administrations publiques. L'expérience de l'approche des budgets par objectifs pourrait être mise à profit pour la mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

L'objectif d'amélioration de la gestion des dépenses publiques poursuivi à travers la mise en place de budgets par objectifs épouse parfaitement les exigences d'un CDMT dont les objectifs s'articulent autour :

- de la définition d'un cadre de ressources cohérent et réaliste favorable à la création d'un environnement macroéconomique équilibré. Les ministères chargés du Plan et des Finances préparent des enveloppes budgétaires de moyen terme réalistes sur la base d'un cadrage macro économique et des prévisions de recettes plus fiables ;
- d'un système de répartition des ressources plus conforme aux priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles;
- des politiques et des financements prévisibles, qui permettent aux ministères de faire des plans et de mettre en place des programmes plus soutenables. Les ministres sectoriels préparent des programmes d'activités à moyen terme répondant aux priorités de leurs secteurs. Ces programmes doivent être assortis d'indicateurs vérifiables permettant d'informer les décideurs sur l'impact des arbitrages effectués et des allocations budgétaires ;
- d'un emploi des ressources plus efficace par des services opérationnels jouissant d'une plus grande autonomie dans le cadre d'une discipline budgétaire rigoureuse.

Le CDMT est un ensemble de programmes publics qui définit le cadre dans lequel les secteurs ou ministères peuvent prendre des décisions dans la répartition et l'emploi des ressources.

A l'image des politiques et programmes en vigueur dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et partant de l'expérience du Sénégal en matière de préparation et d'arbitrage de la répartition des crédits, les principales étapes dans l'élaboration d'un CDMT s'inscrivant dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté sont :

Première étape : s'accorder sur les **objectifs clés** à long terme dans chaque secteur, à travers l'élaboration d'un programme stratégique pour chaque secteur ; le caractère clé d'un objectif sera notamment fonction de sa contribution à la réduction de la pauvreté ;

Deuxième étape : procéder à l'**évaluation technique et financière** des activités prévues durant la période du programme d'activités visant la réalisation de ces objectifs; l'évaluation technique permet de procéder à des projections plus réalistes ;

Troisième étape : élaborer un **plan de financement pluriannuel** des activités prévues par structure administrative, par nature de dépense et par fonction ainsi que l'origine des financements par bailleur ; il importe de s'assurer que les activités nécessaires à la réalisation des objectifs clés sont financées à un niveau satisfaisant ;

Quatrième étape : prévoir une **allocation des ressources à moyen terme** compatible avec les moyens financiers disponibles et les priorités sectorielles et intersectorielles, à l'aide d'un système de plafonds pluriannuels révisables chaque année ;

Cinquième étape : assurer la **cohérence macro-économique et macro-financière** des activités sur la base d'une revue des dépenses ; les priorités sectorielles et intersectorielles doivent rester compatibles avec la viabilité des finances publiques prévue dans le cadrage macroéconomique de moyen terme de référence ;

Sixième étape : **actualiser les prévisions budgétaires** pour les rendre compatibles avec les plafonds approuvés pour l'année concernée par le projet de Loi de Finances ;

Septième étape : **soumettre les prévisions budgétaires** revues au Ministre chargé des Finances et aux autres instances d'approbation.

6. Les mesures d'accompagnement

6.1 Mesures générales

Dans tous les secteurs ciblés par le Plan d'action de la SRP, il importe de disposer d'un programme sectoriel d'investissement élaboré de façon consensuelle. Ce programme sectoriel prendra en compte les orientations, les objectifs et le plan d'action de la SRP.

De même, les départements ministériels en charge des secteurs visés dans le Plan d'action du DSRP seront invités à définir de façon détaillée, les mesures nécessaires pour la réalisation effective des actions prioritaires retenues dans le SRP.

Par ailleurs, l'existence du programme sectoriel facilite l'extension au niveau du secteur concerné de l'approche des budgets par objectifs et la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme.

6.2 Mesures spécifiques

Spécialement, les points focaux veilleront à mettre en cohérence les objectifs et actions retenus dans les programmes sectoriels avec ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette harmonisation se fera suivant la démarche décrite dans les différentes étapes ci-après :

Etape 1 : Identifier les objectifs du DSRP dans le secteur concerné

La matrice des mesures du DSRP récapitule l'ensemble des objectifs retenus et les classe par secteur. En outre, certains objectifs sont placés dans des secteurs déterminés par consensus et pour des raisons pratiques mais concernent également d'autres secteurs. Il s'agit d'identifier tous ces objectifs et de les lister. Il peut arriver que certains objectifs de la seconde catégorie soient déjà cités dans la première catégorie, dans ce cas, il s'agit de faire un choix. Il n'est, cependant, pas conseillé de reformuler les intitulés des objectifs car ils ont déjà fait l'objet de consensus et ont été approuvés comme tels par le gouvernement.

Etape 2 : identifier les stratégies pour réaliser les objectifs

La plupart des ministères ont eu à élaborer des documents sectoriels notamment des plans d'opérations et des documents d'orientation avec des objectifs et des actions précis. Certains objectifs affichés dans ces documents peuvent être considérés comme des stratégies de mise en œuvre des objectifs du DSRP.

La démarche consiste à les lister et à les classer en fonction des objectifs du DSRP (étape 1).

Etape 3 : identifier les lignes d'actions

La matrice des mesures du DSRP récapitule l'ensemble des mesures ou actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs retenus. Ces mesures sont donc des lignes d'actions et doivent être déclinées en activités précises. L'exercice consiste à les classer dans les objectifs initiaux mais en recherchant à les mettre en relation avec les colonnes des stratégies (étape 2). Dans cet exercice on peut être amené à élaborer des propositions de stratégies pour certaines lignes d'actions si les éléments ne sont pas disponibles dans les documents sectoriels.

Etape 4 : identifier les activités

Les activités sont à puiser dans plusieurs sources :

- les documents sectoriels des ministères. Dans ce cas, il s'agit de passer en revue les activités retenues dans ces documents en référence aux stratégies et de faire un choix sur la base de critères de pertinence par rapport à la réduction de la pauvreté ;
- les autres documents qui peuvent être exploités.

Etape 5 : mise en cohérence

Il s'agit de faire une revue d'ensemble pour éliminer les doubles emplois et redondances entre les activités.

Etape 6 : budgétisation

La budgétisation dans le DSRP (concernant les actions retenues dans le Programme d'Action Prioritaire (PAP) a été faite en partant des expériences du PTIP et des projets en cours. Il faut préciser qu'il s'agit de budget, pour les trois premières années du DSRP. Cela a permis de faire une allocation par ligne d'action (action dans la matrice). Trois approches sont possibles :

- a) partir de l'allocation du DSRP pour budgétiser les actions en les répartissant par activités et retenir les activités les plus pertinents pour la réalisation des objets visés à l'année considérée ;
- b) budgétiser dans le détail chaque activité et ajuster les montants pour rester dans les limites budgétaires prévues par le DSRP, le cas échéant à chaque fois que de besoin ;
- c) indiquer le gap de financement si les allocations du DSRP s'avèrent insuffisantes.

Pour les activités non budgétisées dans le PAP, il faut évaluer les coûts des activités et les budgétiser en précisant qu'il s'agit de financements à rechercher.

7. Annexes

7.1. Annexes 1. Recommandations du conseil interministériel du 17 septembre 2002

Recommandation 1 : Mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté, en harmonie avec le Plan d'Orientation national en cours et le Programme national de bonne gouvernance, de façon à assurer les conditions idoines pour la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Recommandation 2 : « Consolider les initiatives prises ces dernières années dans le but d'aligner le niveau et l'allocation des crédits budgétaires sur les priorités de la stratégie de développement. En particulier, consolider et renforcer les acquis des exercices de revue des dépenses publiques, d'élaboration de budgets par objectifs par la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme, de façon à intégrer les crédits de fonctionnement et d'équipement dans la poursuite des objectifs sectoriels et globaux visés, à la faveur d'une programmation pluri-annuelle.

Recommandation 3 : Prendre les dispositions suffisantes pour assurer la traçabilité des dépenses de pauvreté et à la célérité dans l'exécution des dépenses de pauvreté.

Recommandation 4 : Mettre en place l'Institut National de la Statistique et de la Démographie avant fin décembre 2002.

Recommandation 5 : Prendre chaque année les dispositions nécessaires, spécialement pour le suivi des conditions de vie des ménages, notamment à travers le budget, pour permettre à l'Institut national de la Statistique et de la Démographie d'établir et de respecter le calendrier de réalisation des études, enquêtes, recensements et autres sondages nécessaires pour la quantification des indicateurs de suivi selon la périodicité requise.

Recommandation 6 : Tenir au moins une fois par an, sous la présidence du Premier Ministre, un Conseil interministériel réunissant tous les ministres impliqués dans la SRP. Le Ministre de l'Economie et des Finances maître d'œuvre, présente le rapport introductif au Conseil interministériel sur la SRP.

Recommandation 7 : Mettre en place, sous la présidence du Ministre l'Economie et des Finances, un Comité interministériel chargé du pilotage de l'exécution de la SRP qui a pour missions :

- de superviser la préparation du rapport annuel faisant le point sur la lutte contre la pauvreté ;
- d'impulser et d'orienter les travaux d'élaboration et de mise à jour de la stratégie ;

- de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes sectoriels avec les objectifs de la SRP ;
- de veiller à la prise en compte dans la révision du DSRP, des recommandations issues de l'évaluation ;
- d'assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

Sont membres du Comité interministériel :

- le Représentant du Ministre en charge de l'Education ;
- le Représentant du Ministre en charge de la Santé et de la Prévention ;
- le Représentant du Ministre en charge du Développement social et de la Solidarité nationale ;
- le Représentant du Ministre en charge des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- le Représentant du Ministre en charge de l'Equipeement et des Transports ;
- le Représentant du Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- le Représentant du Ministre en charge de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène publique ;
- le Représentant du Ministre en charge de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi ;
- le Représentant du Ministre en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
- le Représentant du Ministre en charge de la Famille et de la Petite Enfance
- le Représentant du Ministre en charge des Collectivités locales ;
- le Représentant du Ministre en charge du Management Public ;
- le représentant des élus locaux ;
- le Représentant des organisations de la Société civile ;
- le Président de la Coordination patronale du Sénégal ;
- le représentant des syndicats de travailleurs,
- le CNCR.
- des Représentants désignés des partenaires au développement sont invités aux réunions du dit Comité.

Le Comité interministériel se réunit au moins deux fois par an et à chaque fois que de besoin.

Recommandation 8 : Créer, par décret, une Cellule nationale de suivi de la stratégie de lutte contre la Pauvreté rattachée au MEF. Elle sera chargée d'assister le Ministre de l'Economie et des Finances dans son rôle de Président du Comité interministériel de Pilotage de l'exécution de la SRP.

Recommandation 9 : Au niveau de chaque autre ministère membre du Comité interministériel chargé du Pilotage de l'exécution de la SRP, désigner un point focal pour le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, par arrêté ou note de service.

Dans chaque ministère concerné, le point focal en charge du suivi de la mise en œuvre de la SRP veillera à la prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels.

Les points focaux assistent la Cellule nationale de suivi de la stratégie de Lutte contre la Pauvreté dans la gestion de l'information, le suivi de la SRP et dans la préparation des réunions du Conseil et du Comité interministériels sur la SRP.

Recommandation 10 : Mettre en place au niveau de chaque région sous la présidence du Gouverneur, un Comité régional de Pilotage de l'exécution de la SRP avec comme membres :

- les chefs des services décentralisés de l'administration centrale ;
- les responsables des services relevant des domaines transférés dans le cadre de la régionalisation ;
- les élus locaux ;
- le représentant du secteur privé dans la région concernée ;
- le représentant des organisations de la société civile dans la région concernée.

Chaque Comité régional prépare annuellement un rapport sur l'exécution de la SRP, dont le Président du Comité interministériel chargé du Pilotage de l'exécution de la SRP est destinataire.

La Cellule nationale, les points focaux sont représentés, à leur demande, dans les réunions des Comités régionaux de pilotage de l'exécution de la SRP.

Recommandation 11 : Doter la Cellule nationale de suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les points focaux chargés du Suivi des Politiques de lutte contre la pauvreté ainsi que les Comités régionaux de pilotage de l'exécution de la SRP de moyens humains, matériels et juridiques adéquats pour leurs tâches aux fins

d'assurer à bonne date, la collecte, le stockage, le traitement et la large diffusion des informations à l'aide des support adéquats.

Recommandation 12: Inviter les bailleurs de fonds de la SRP à simplifier et à alléger leurs procédures de mise à disposition des ressources.

Recommandation 13: alléger et améliorer les procédures administratives et budgétaires d'exécution des projets.

Recommandation 14: Prendre les dispositions nécessaires pour placer dans un cadre de dépenses à moyen terme l'allocation, l'utilisation et l'évaluation de l'impact des ressources mobilisées au titre de la mise en œuvre de la SRP.

Recommandation 15: Les ministères techniques veilleront à la mise en cohérence de leurs objectifs et actions avec la stratégie de réduction de la pauvreté selon la méthodologie retenue.

7.2. Annexes 2. Recommandations du séminaire national de mise en œuvre et de suivi (22-23 octobre 2002)

- Approfondir la typologie et la caractérisation des indicateurs.
- Compléter et prioriser la liste des indicateurs avec les acteurs sectoriels.
- Mettre en place un dispositif national, permanent et intégré de suivi évaluation de la SRP.
- Définir avec les partenaires au développement un cadre harmonisé de suivi évaluation.
- Définir une stratégie de communication entre les acteurs concernés.
- Harmoniser et simplifier les dénominations des organes, à savoir :
 - Comité National de Pilotage de la SRP
 - Comité Régional de Pilotage de la SRP
 - Cellule Nationale de Suivi de la SRP
 - Cellule Régionale de Suivi de la SRP
 - Points Focaux de suivi de la SRP
- Créer un observatoire de la société civile sur la stratégie.
- Au niveau régional, la proposition de faire présider le Comité de Pilotage par le Gouverneur a été retenue mais avec comme secrétariat l'Agence Régional de Développement (ARD).
- Pour ce qui concerne le Comité de suivi, il est présidé par le Président du Conseil Régional avec comme secrétariat le Service Régional de la Prévision et de la Statistique
- Sur la mobilisation et l'absorption des ressources, le séminaire a retenu :
 - i. L'adoption des recommandations du rapport.
 - ii. Une meilleure implication des acteurs dans tout le processus.
 - iii. L'équité dans le ciblage et dans l'allocation des ressources.
 - iv. Le renforcement des capacités de gestion financière.
- Sur les modalités de financement, le séminaire a recommandé l'adoption de l'appui budgétaire considéré comme optimum.
- Sur le budget par objectif, le séminaire a recommandé d'évaluer les expériences en cours (Santé, Education) pour en tirer toutes les leçons ; il s'agira, avant de généraliser la méthode des budgets par objectifs, de voir la meilleure possibilité d'extension et de prendre le temps de former les acteurs concernés.

- Sur la décentralisation ; compte tenu des insuffisances (montants, délais) notées dans le système actuel de gestion financière, le séminaire recommande d'explorer les possibilités qu'offre la décentralisation pour améliorer le système dans le respect des principes du DSRP.
- Sur le suivi, l'évaluation et le contrôle, le séminaire recommande, pour améliorer l'efficacité de la gestion financière :
 - i. de doter de moyens suffisants les services de contrôle interne
 - ii. de s'ouvrir au contrôle externe
- Il a été noté toute l'importance de mettre en place un manuel des procédures de gestion.

7.3. Annexe b : Tableau des Indicateurs

| Domaines | Indicateurs | Références | | Objectifs chiffrés | | |
|--|---|------------------------------------|---------|--------------------|------|-------|
| | | Niveau | Année | 2005 | 2010 | 2015 |
| | Définition | | | | | |
| Pauvreté | Incidence de la pauvreté | | 2001 | | | |
| | Revenu médian des pauvres (en francs cfa) | <200 | 2001 | >400 | >500 | > 600 |
| | Indice d'écart de la pauvreté | | | | | |
| | Indice de pauvreté humaine | 47,9 | 1999 | | | |
| | Indice de développement humain | 0,324 | 1998 | | | |
| | Incidence de la pauvreté urbaine | | 2001 | | | |
| | Incidence de la pauvreté urbain/rurale | | 2001 | | | |
| | Indice de Gini | | | | | |
| | Rapport des salaires moyens (femmes/hommes) | | | | | |
| | Education | Taux d'alphabétisation des adultes | 39,1% | 2001 | | |
| Taux d'alphabétisation des hommes | | 51,1% | 2001 | | | |
| Taux d'alphabétisation des femmes | | 28,9% | 2001 | | | |
| Taux de scolarisation des filles | | 64,8% | 2000/01 | | | |
| Taux de scolarisation des garçons | | 73,9% | 2000/02 | | | |
| Taux brut de scolarisation | | 69,4% | 2000/03 | | | |
| % de la population rurale ayant accès à une école (2 km) | | 0,78% | 2000 | | | |
| Nombre d'élèves par instituteur | | 50,8 | 2001 | | | |
| Taux de réussite au CFEE | | 48,39% | 1999 | 60% | 70% | 80% |
| Taux d'inscription à l'école primaire | | 60,72% | 2000 | | | |
| Indice de disparité régionale | | | | | | |
| Indice de parité garçons/filles | | 15 | 2000 | | | |
| Santé | Espérance de vie à la naissance | | | | | |
| | Morbidité : Accès Palustre | 24,85 | 1999 | | | |
| | Nombre de Sidéens | 80000 | 2000 | | | |
| | Morbidité : tuberculose | | | | | |
| | Nombre de personnel médical par catégorie | | | | | |
| | - Nombre d'habitants par infirmier | 1876 | 1996 | | | |
| | - Nombre d'habitants par sage femme | 588 | 1996 | | | |
| | - Nombre d'habitant s par médecin | 649 | 1996 | | | |
| | Nb d'habitants par poste de santé | 7694 | 1999 | | | |
| | Nb d'habitants pour un centre de santé | 82845 | 1999 | | | |
| | Nb d'habitants pour un hôpital | 515479 | 1999 | | | |
| | Satisfaction avec les services de santé | | | | | |
| | Taux de mortalité maternelle(100 000 naiss. viv.) | 510 | 2000 | | | |
| | % d'accouchements assistés | 44% | 1998 | | | |
| | Taux de couverture des consultations post -natales | 34% | 1998 | | | |
| | Taux de consultation primaire curative | 56% | 1998 | | | |
| | Indice synthétique de fécondité | 5,7 | 1997 | | | |
| | Taux de couverture vaccinale | 48% | 1998 | | | |
| | Taux de mortalité juvénile | 0,098 | 2000 | | | |
| | Taux de mortalité infantile | 0,06 | 2000 | | | |
| Existence de problème de santé liés à l'eau | <i>oui</i> | <i>2001</i> | | | | |
| Enfant et Nutrition | <i>Production céréalière par tête en milieu rural</i> | | | | | |
| | Montant de l'aide alimentaire (en milliards de fcfa) | 14 374 | 2000 | | | |
| | Aide alimentaire nationale par tête | 1,1 KGS | 1999 | | | |
| | Dépense moyenne alimentaire par tête | 147,5 | 1995 | | | |
| | Disponibilité énergétique alimentaire per capita | | | | | |
| | Proportion de personnes souffrant de malnutrition | | | | | |
| | Proportion de population des zones à déficit conjoncturel | | | | | |
| | % Des enfants souffrant de l'émaciation | 7% | 1996 | | | |
| | % Des enfants souffrant du retard de croissance | 23% | 1996 | | | |
| | % Des enfants souffrent de l'insuffisance pondérale | 22% | 1996 | | | |

| | | | | | | |
|------------------------------|--|-------------------|-------------|--|--|--|
| | % d'enf. de 0-4 ans ne vivant pas avec un parent biologique | 9,6 | 2000 | | | |
| | % d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui travaillent | 7,6 | 2000 | | | |
| Accès à l'eau potable | taux d'accès à l'eau potable | 64% | 2000 | | | |
| | Consommation d'eau par jour et par personne | 52,4 | 2000 | | | |
| | nb de villages ayant un forage avec pompe | 1389 | 2000 | | | |
| | | | | | | |
| Assainissement | % de ménages raccordés à l'égoût | 8,6 | 2000 | | | |
| | % population ayant accès à l'assainissement | 56,15 | 2000 | | | |
| | Nombre de villes d'un réseau d'assainissement | 6 | 2000 | | | |
| | Nb de villages disposant d'un système d'assainissement | | | | | |
| | <i>Existence d'un système de production de composte</i> | <i>Non</i> | <i>2001</i> | | | |
| | <i>Etat de l'environnement domestique</i> | <i>pas propre</i> | <i>2001</i> | | | |
| | Nbre de villes ayant un système de gestion des déchets solides | | | | | |
| Infrastructures villageoises | % de pop. rurales disposant d'un lieu de commerce | 70,70% | 2000 | | | |
| | % de pop. rurales disposant d'une infrast. de stockage | 30,80% | 2000 | | | |
| | Estimation croissance de valeur des vents | | | | | |
| Routes et pistes rurales | Proportion de routes en bon état | 30% | 1992 | | | |
| | % de village avec route bitumée à moins de 5 km | 41,2% | 2000 | | | |
| | % de village avec route latéritique à moins de 5 km | 42,7% | 2000 | | | |
| Electricité | Taux de desserte | | | | | |
| | Niveau de consommation d'électricité des ménages ruraux | | | | | |
| | Nb ménages ruraux branches au réseau électrique | 404 | 2000 | | | |
| Transport et Communication | % de villages connectés au réseau téléphonique | 25,70% | 2000 | | | |
| | Temps d'accès à un transport collectif | | | | | |
| | Temps moyen de transport (y compris l'attente) | | | | | |
| Environnement | Ampleur de la déforestation | 80000 ha | 1995 | | | |
| | Taux de déboisement | | | | | |
| | Surface reboisée en ha | 7264 | 1998 | | | |
| Cadre de vie | Proportion de logement en banco | | | | | |
| | Proportion de logement en dur | | | | | |
| | Proportion d'occupants propriétaires | | | | | |
| | Proportion de logement squat | | | | | |
| | Nombre moyens de personnes par pièce | | | | | |
| | % de ménages utilisant des foyers améliorés | | | | | |
| | % de ménages sans domicile fixe à cause des inondations | | | | | |
| | nombre de décès dus aux catastrophes naturelles | | | | | |
| Secteur réel | Taux de croissance annuel du PIB | 5,6% | 2001 | | | |
| | Taux d'inflation | 3% | 2001 | | | |
| | Taux d'investissement | 16,8% | 2001 | | | |
| | Taux d'épargne | | 2001 | | | |
| | Taux d'endettement | | | | | |
| | Solde de la balance courante / PIB | -6,9% | 2001 | | | |
| | Solde budgétaire / PIB | -3,9% | 2001 | | | |
| | Revenu par tête (en milliers de FCFA) | 366,4 | 2001 | | | |
| | Taux de croissance du secteur agricole | 13,5% | 2001 | | | |
| | Contribution à la croissance du secteur primaire | 1,2 | 2001 | | | |
| | Contribution à la croissance du secteur secondaire | 1,2 | 2001 | | | |
| | Contribution à la croissance du secteur tertiaire | 2,8 | 2001 | | | |
| Emploi | Emploi agricole et emploi non-agricole | | | | | |
| | Emploi artisanat et des industries culturelles | | | | | |
| | Emploi entreprise | | | | | |
| | Sous-emploi rural | | | | | |
| | Chômage urbain | | | | | |
| | Population totale du pays | | | | | |
| | Taux croissance de la population annuel | | | | | |

| | | | | | | |
|------------------|---|-----|------|--|--|--|
| Décentralisation | Taux d'exécution des dépenses décentralisées / domaine | | | | | |
| Gouvernance | Existence de la cour des comptes | Oui | 2001 | | | |
| | Fonctionnement de la cour d'arbitrage | Non | 2001 | | | |
| | Effectivité des audits publics | Oui | 2001 | | | |
| | Exécution des décisions de justice | | 200 | | | |
| | Pourcentage de marchés publics ayant satisfait aux procédures de passation des marchés publics en vigueur | | 2001 | | | |
| | Durée moyenne des procédures judiciaires par instance | | | | | |
| | Délai de création d'entreprises | | | | | |

Indicateurs d'exécution et de moyens

| Domaines | Indicateurs | Référence | | Objectifs chiffrés | | |
|---|---|------------|-------------|--------------------|------|------|
| | | Niveau | Année | 2003 | 2004 | 2005 |
| Éducation de base | Définition | | | | | |
| | Dépenses publiques pour l'alphabétisation par alphabétisé | 5 299 F | 1999 | | | |
| | Nombre d'élèves adultes, selon sexe | | | | | |
| | Nombre d'écoles du cycle primaire existants | 4761 | 2000 | | | |
| | Nombre total des classes du cycle primaire | 21930 | 2000 | | | |
| | Nombre d'instituteurs | 28312 | 2001 | | | |
| | Nombre de manuels scolaires édités par INEADE | 1983074 | 2000 | | | |
| | Nombre de cases pré-scolaires construites et équipées | 356 | 2000 | | | |
| | Nombre total des cases pré-scolaires | 1029 | 2000 | | | |
| | Nombre de monitrices pré-scolaires | 396 | 2000 | | | |
| | Nombre moyen d'enfants age 7 - 12 par classe | | | | | |
| | % Dépenses publiques d'éducation de base | 36,20% | 1997 | | | |
| | Dépenses publiques pour l'alphabétisation | 0,20% | 1996 | | | |
| | Part des Dépenses publiques d'éducation dans le PIB | 4,50% | 1997 | | | |
| Part des Dépenses publiques d'éducation de base dans les Dépenses publiques totales | 17,70% | 1997 | | | | |
| Santé | Dépenses publiques de santé de base | | | | | |
| | Part des dépenses de santé de base dans des Dépenses publiques de santé | | | | | |
| | Dépenses pour santé par tête | 2722,57 | 2000 | | | |
| | % de la pop. Rurale disposant d'1 maternité rurale(-5km) | | | | | |
| Accès à l'eau potable | Nombre de ménages branchés au réseau SDE | 29867 | 2000 | | | |
| | Nombre de villages alimentés par un forage avec formation des comités relevant | 1389 | 2000 | | | |
| Communication | Nombre de villages nouvellement branchés au réseau téléphonique | 958 | 2000 | | | |
| Mise en œuvre des plans régionaux | <i>Financement des Plans Régionaux de Gestion de l'Environnement</i> | <i>non</i> | <i>2001</i> | | | |
| | <i>Financement de l'exécution des Plans Régionaux de Gestion de l'Environnement (incluant éléments adresses à la biodiversité) pour l'implémentation de la décentralisation</i> | <i>non</i> | <i>2001</i> | | | |
| | <i>Exécution des Plans Régionaux de Gestion d'Environnement</i> | <i>non</i> | <i>2001</i> | | | |
| | <i>Financement de production et utilisation ponctuelle des cartes sur des conditions sociales, écologiques et démographiques au niveau de tous les dix régions</i> | <i>non</i> | <i>2001</i> | | | |

7.4. Annexe b : Note sur les indicateurs retenus

INTRODUCTION

Les indicateurs élaborés pour suivre les performances dans le cadre de l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté intéressent essentiellement les secteurs sociaux. Leur calcul et leur mise à jour exigent une mise en place d'une base de données avec des variables touchant plusieurs secteurs économiques et sociaux. Ces indicateurs, compte tenu de leur caractère synthétique, posent dès fois des difficultés de collecte et d'interprétation, donc de suivi. C'est dans le but de lever certaines confusions possibles et de cerner les conditions de réalisation de ce mécanisme de suivi, que cette note est élaborée. Étant donné que plusieurs sources sectorielles devront contribuer à ce système de suivi, il est important d'harmoniser les compréhensions au départ, afin de permettre une collecte plus efficace.

Quatre macro secteurs sont identifiés dans le cadre du suivi. Il s'agit du cadre macroéconomique, du secteur de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Tous les autres secteurs tels que l'environnement, la justice, la démocratie et la démographie sont aussi importantes et devront participer au même degré à l'amélioration de l'efficacité du système d'informations.

Indicateur de la pauvreté

Il a été retenu sept indicateurs pour mesurer l'ampleur de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté qui se calcule par le rapport de la population en dessous du seuil de pauvreté sur la population totale concernée, n'est disponible qu'au terme d'une enquête de grande envergure auprès des ménages. La dernière estimation (53,4%) est faite à partir du QUID réalisé en 2001 par la DPS. Les prochains résultats de l'ESAM2 permettront d'avoir des résultats plus précis de cet indice et de le suivre en milieu urbain et rural.

L'Indice de développement humain fait appelle également à un nombre important de données tant sur le plan social qu'économique. Il est envisagé de la désagréger par région afin d'avoir une meilleure lisibilité des efforts au plan géographique. Elle pose particulièrement des difficultés d'estimation du revenu par tête et de l'espérance de vie dont les informations ne sont pas du tout disponibles au niveau régional. La dernière estimation (0,324 en 1998) est faite par le bureau local du Programme des Nations Unies pour le Développement. Cet indicateur permet entre autres de contrôler les performances du système statistique.

Pour cela, il devrait être mis en place un système de collecte rapide (enquêtes légères, modèles) afin de permettre le suivi de ces indicateurs sur les périodes séparant les enquêtes ménages.

CADRE MACROECONOMIQUE

Le Sénégal a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la stabilité macroéconomique. L'évolution de la situation au cours de ces dernières années, montre une amélioration sensible des indicateurs de déséquilibre et de déficit. Les importants efforts entrepris dans ce domaine ont permis un suivi relativement bon des différents agrégats durant cette dernière décennie. Ce qui justifie entre autres, l'existence d'une base de données suffisamment fournie. Les indicateurs retenus pour suivre la stabilité et le cadre macroéconomique sont ceux relatifs au secteur réel.

Le PIB réel par habitant est le rapport entre le niveau du PIB et celui de la taille de la population en dollars US. Cet indicateur pose d'importants problèmes de fiabilité et de robustesse. Son estimation au niveau régional est quasi impossible compte tenu des difficultés théoriques et pratiques liées, entre autres à l'estimation de la production locale.

Le taux de croissance du revenu par tête pourrait être calculé en considérant le différentiel de taux entre la croissance du PIB réel et le croît démographique.

Le déficit public rapporté au PIB est le rapport entre le déficit public hors dons sur le PIB. Cet indicateur ne pose aucun problème d'ordre technique. Sa collecte est encore régulière compte tenu du suivi régulier du TOFE.

La pression fiscale est un indicateur qui renseigne sur le caractère incitatif de la politique fiscale et les possibilités d'avoir des ressources pour l'État. Il peut être suivi sans difficultés à partir des données estimées des comptes économiques.

L'inflation est calculée par le taux de croissance du niveau général des prix. C'est l'un des indicateurs les mieux suivis du point de vue de la périodicité et de la stabilité. Elle peut être considérée comme fiable compte tenu de

la régularité de son calcul et de la rigueur avec laquelle les méthodes sont appliquées. Le niveau du taux d'inflation s'établit à 0,80% en 1999.

Le taux de croissance annuel du PIB qui est de 5,6% en 2001 est fourni dans les comptes économiques de la DPS. Les estimations du PIB sont disponibles chaque année. Toutefois, il convient de souligner que les derniers comptes nationaux définitifs datent de 1997. Cependant, ce retard devrait être résorbé sous peu.

Les taux d'investissement, d'épargne et d'endettement sont également disponibles. Ils sont calculés par le rapport des différents niveaux sur le PIB. Le rapport du solde de la balance courante sur le PIB, comme celui du solde budgétaire ont été également retenus comme indicateurs, tout comme les différentes contributions des secteurs à la formation du PIB..

LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Les indicateurs retenus dans le domaine de l'éducation sont obtenus à partir des sources DPPE et des enquêtes de grande envergure réalisées auprès des ménages. Ceux liés à la scolarisation sont disponibles pour toutes les années tandis que le secteur de l'analphabétisme est encore mal connu pour les années allant de 1996 à 2002. Les méthodes d'estimations utilisées souffrent du faible degré de fiabilité provenant des hypothèses de croissance de la population de référence.

Taux brut de scolarisation élémentaire (Fille/ garçon)

C'est le total des effectifs dans l'enseignement élémentaire quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population des enfants de 7-12 ans. Il indique la capacité du système scolaire élémentaire à inscrire à l'école les enfants de la tranche de 7-12 ans. C'est un indicateur très sensible aux variations du taux de croissance démographique, mais cela n'affecte pas significativement sa stabilité. Il demeure un indicateur relativement robuste du point de vue statistique, même si sa fiabilité reste insuffisante du fait que de l'hypothèse de stabilité spatiale et temporelle du taux de croissance de la population des 7-12 ans, n'est pas avéré.

Un TBSE d'une valeur de 100 indique que le pays est en principe capable d'accueillir toute sa population d'âge scolaire élémentaire, mais il n'indique pas la part de celle - ci déjà inscrite.

Le TBSE peut être supérieur à 100% à cause de l'inclusion des élèves ayant dépassé ou n'ayant pas atteint l'âge légal d'entrée à l'école et du redoublement. Une interprétation rigoureuse du TBSE nécessite des informations supplémentaires afin d'évaluer l'étendue des redoublements, des entrants tardifs etc. Deux indicateurs complémentaires peuvent accompagner le TBSE pour remédier à ce problème : le taux net de scolarisation qui est le ratio entre les effectifs du groupe d'âge officiel sur la population correspondante et le taux de scolarisation par âges simples qui montre la participation de la population d'un âge donné en l'occurrence ici la tranche 7-12 ans dans l'enseignement. Le calcul de ces indicateurs suppose une exploitation plus fine des registres d'écoles et son évolution suit une tendance presque linéaire sur la période 1994-1999.

| | | |
|-----------------------------------|------|---------|
| Taux de scolarisation des filles | 64,8 | 2000/01 |
| Taux de scolarisation des garçons | 73,9 | 2000/02 |
| Taux brut de scolarisation | 69,4 | 2000/03 |

Taux de réussite selon le secteur

C'est un indicateur de qualité de l'enseignement de base qu'on définit pour les secteurs privé et public. Il peut faire référence au diplôme sanctionnant la fin des études primaires, d'enseignement moyen, secondaire pour mieux se prêter à des cas de comparaison régionale et internationale. Pour cela, les effectifs des candidats aux différents examens de fin d'études de cycle doivent être disponibles dans la base de données. L'indicateur est de très bonne qualité de robustesse et de fiabilité.

Le taux de réussite est alors calculé par le rapport entre le nombre de réussites à un examen sur le nombre total des candidats qui se sont présentés.

Taux de redoublement selon le secteur

Il est déterminé par le pourcentage d'élèves reprenant la même classe sur l'effectif total dans l'enseignement élémentaire d'une même année. Cet indicateur est censé permettre d'appréhender la qualité du système éducatif élémentaire. Ainsi on pense qu'il serait plus pertinent de considérer comme base l'effectif global de l'année

précédente et non celle de l'année en cours. En effet dans sa formulation actuelle une baisse pourrait provenir d'un afflux massif de nouveaux élèves suite par exemple à de nouvelles constructions de classes. Ce qui donnerait naturellement l'illusion (pas tout à fait vraie) que la qualité de l'enseignement s'est améliorée.

Donc en début de l'année t, on devrait établir le taux de redoublement de l'année t-1 suivant la formule:

$$TR_t = \text{Reprenants de l'année } t+1 / \text{effectif de l'année } t$$

Taux d'abandon par niveau d'encadrement

Il mesure la proportion d'élèves du primaire ayant abandonné par rapport à l'effectif de départ. Le nombre d'abandon est communiqué dans les rapports de rentrée effectués par les inspections départementales. Le taux d'abandon pour l'année t se calcule alors par la formule :

$$TA_t = \text{Abandons } t+1 / \text{effectif de l'année } t$$

Les données sur ce taux ont été communiquées par la DPRE par niveau d'enseignement élémentaire. Un taux global a alors été calculé en pondérant les taux par niveau par les effectifs correspondants.

Durée moyenne de séjour des jeunes filles à l'école

Elle permet de cerner les problèmes posés à l'amélioration du taux de scolarisation des filles. C'est un indicateur synthétique qui permet de saisir les contraintes à tous les niveaux, les pesanteurs culturelles aux conditions d'enseignement. Il est égal au nombre moyen d'année passée à l'école pour les filles. Il peut être obtenu par enquête ou par simple extrapolation des données sur les abandons des filles selon les niveaux d'enseignement. La source DPRE/MEN peut bien l'alimenter annuellement.

Pourcentage d'écoles équipées de toilettes raccordées

C'est le nombre d'écoles équipées de toilettes sur le nombre d'écoles dans le primaire. La collecte de ces informations peut être effectuée auprès des sources de la DPRE et de la DCEF.

Pourcentage d'écoles équipées de latrines

C'est le nombre d'écoles équipées de latrines dans le primaire sur le nombre d'écoles. La collecte de ces informations peut être effectuée auprès des sources de la DPRE et de la DCEF. C'est un indicateur qui est important du fait que l'existence de latrines et de toilette favorise l'inscription et le maintien des filles à l'école.

Taux de féminité dans les effectifs enseignants en milieu rural

C'est le nombre d'enseignantes femmes dans le primaire sur le nombre d'enseignants. La collecte de ces informations peut être effectuée auprès des sources de la DPRE et de la DCEF. C'est un indicateur qui peut également expliquer l'absence des filles à l'école. En milieu rural il a été révélé que certains parents d'élèves n'admettent pas que leurs filles soient enseignées par un maître homme, pour réduire les risques d'influences jugées négatives.

Ratio élèves/maître

C'est le nombre d'élèves dans le primaire rapporté au nombre d'enseignants. Cet indicateur donne le niveau de l'encadrement de la qualité ainsi au niveau primaire représenté par le nombre d'élève moyen suivi par un enseignant. Sa faiblesse réside dans les limites de la moyenne qui ne rend pas compte des disparités. Il peut être collecté à partir des données de la DPRE (MEN) qui détient l'ensemble des effectifs des enseignants et élèves par localité (régions) et par secteur (primaire, secondaire général, secondaire technique, professionnelle, universitaire). Le niveau de l'indicateur se situe pour l'année 2001 à 50,8 élèves par maître.

Ratio élèves/classe

C'est le nombre d'élèves moyen par classe. Il est calculé par le rapport entre l'ensemble des effectifs scolaires et le nombre de classes contenues dans le système scolaire, et ce, par niveau d'étude et par secteur. Cet indicateur peut renseigner sur le degré de la pression de la demande sur l'offre d'éducation. Selon les régions, le niveau de l'indicateur montre des disparités et permet de corriger le manque d'équité dans la mise en place des infrastructures éducatives. Il est calculable à partir des données de la DPRE, qui disposent d'informations

relatives au nombre de classes et aux effectifs scolaires par région et par année. La base de données doit être complétée dans ce sens.

Nombre de manuels par élève

Cet indicateur n'est pas difficile à mesurer compte tenu de la qualité des données existantes. C'est le rapport du nombre de manuels distribués dans les écoles sur le nombre d'élèves. Il est donc fiable et robuste du point de vue statistique, et les informations du ministère de l'éducation permettent de le calculer. Cependant son analyse devrait être accompagnée par quelques variables de discrimination comme la discipline enseignée et le niveau, pour mieux étayer les analyses. Le niveau de cet indicateur peut bien aider à caractériser les efforts de réduction du taux de redoublement et d'amélioration du taux de réussite.

Niveau d'exécution des dépenses d'éducation

Cet indicateur permet de mesurer les capacités d'absorption sans pour autant être à mesure de révéler la qualité des dépenses. Le niveau est calculé à chaque fin d'exercice par le rapport entre ce qui est effectivement dépensé et ce qui aurait été prévu.

Taux d'inscription à l'école primaire

Le Taux d'inscription à l'école primaire se situe à 60,72% pour l'année 2000. Il est égal au rapport entre le nombre d'inscription à l'école primaire et le nombre total d'enfants en âge d'aller à l'école. Il est affecté par les mêmes difficultés d'estimation de la taille de la population locale.

Indice de disparité régionale et Indice de parité garçons/filles

Ces deux indicateurs permettent de mesurer les efforts faits pour la correction des disparités de genre et des disparités régionales. Les sources de données du ministère chargé de l'éducation sont suffisamment fournies en information pour le calcul et le suivi de ces indicateurs.

$$Idr = \frac{\frac{Ei}{Pi}}{\frac{E}{P}} \quad Idr = \frac{Eg}{Ef}$$

Taux de pré-scolarisation

Les effectifs du pré-scolaire sont connus chaque année par le ministère en charge de ce secteur. En effectuant le rapport avec la population d'enfants âgés de 3 à 5 ans, on obtient le taux. Sa fiabilité est affectée par la rareté des recensements. Il est peu stable localement du fait des disparités des tendances démographiques.

Nombre de cases des tout petits

Chaque année, le ministère qui a en charge la petite enfance peut fournir l'information nécessaire pour son calcul. Il ne souffre d'aucune insuffisance statistique et permet d'évaluer l'offre de pré-éducation.

Nombre moyen de tout petits par case construite

Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation des capacités mises en place. Une autre façon de comparer la demande et l'offre de service.

Pourcentage de la population rurale ayant accès à une école (2 km)

L'accès peut être mesuré par le rayon moyen d'accès à un établissement scolaire (primaire) selon la région de résidence. Dans le cadre du suivi, il a été retenu la proportion de la population parcourant moins de deux kilomètres pour accéder à une école. Cet indicateur ne peut être obtenu que par enquête de grande envergure auprès des ménages. Une recommandation est faite pour les prochaines enquêtes pour prendre en compte la distance qui sépare le ménage d'un établissement scolaire. En cas de non-disponibilité de cette information, l'indicateur peut être remplacé par le ratio de population rapporté au nombre de salles de classes ou de tables-bancs dans la localité.

Taux d'alphabétisation des adultes (hommes et femmes)

Ce taux est également calculé pour mesurer la qualité des ressources humaines d'un pays. Il est égal au rapport entre la population sachant lire et écrire sur la population totale. C'est un indicateur qui garde les mêmes avantages et inconvénients du taux de scolarisation calculé ci-dessus, avec la particularité d'être susceptible de subir une influence des méthodes de collecte. Ce taux est recouvré à partir des données d'enquête auprès des ménages, exhaustive ou non. Les informations tirées de l'alphabétisation formelle peuvent aider à faire des estimations annuelles.

| Indicateurs | niveau | années |
|------------------------------------|--------|--------|
| Taux d'alphabétisation des adultes | | |
| Taux d'alphabétisation des hommes | | |
| Taux d'alphabétisation des femmes | | |

LE SECTEUR DE LA SANTE

Les objectifs visés par le DSRP s'orientent généralement vers un développement des ressources humaines. L'augmentation du capital humain en quantité et en qualité, est un véritable signe de développement humain. Les indicateurs choisis pour mesurer les progrès réalisés dans ce secteur, sont calculés à partir de plusieurs sources différentes, ce qui pose un problème majeur d'une comparaison dynamique des résultats atteints. La base de données du service des statistiques sanitaires n'étant plus fonctionnelle depuis 1995 (1996 est disponible avec des données peu fiables), la reconstitution des séries récentes oblige l'utilisation de données en provenances d'enquêtes différentes. En 1997, l'EDSIII réalisée par la Direction de la prévision et de la Statistique a permis de recouvrer un certain nombre de données qui ont aidé à apprécier certains indicateurs absents depuis 1995. En 1999, le Ministère de la Santé Publique a réalisé une enquête (ESIS 1999) de ce genre, avec une méthodologie peu différente de celle de l'EDSIII. Pour l'élaboration des indicateurs de ce secteur, il est nécessaire de mettre en commun les résultats de toutes ces sources d'informations.

Part du budget de la santé

C'est le rapport entre le budget de la santé et le budget total. Il est disponible donc annuellement dans la loi de finances. Sa collecte et son calcul ne révèlent aucune ambiguïté tant du point de vue de la méthode que du point de vue de l'interprétation.

Nombre d'habitants par case de santé et poste de santé

Le nombre d'habitants par case de santé est disponible annuellement avec les estimations encore possibles de la taille de la population. Il est égal au rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de cases de santé. Il traduit le niveau de couverture sanitaire par zone donnée. L'estimation de la population de référence réduit sa fiabilité. Idem pour le Nombre d'habitant par poste de santé, le Nombre d'habitant par centre de santé et le Nombre d'habitants par hôpital.

Taux d'accessibilité d'un service de santé (temps d'accès)

Cet indicateur permet d'analyser l'offre de services sanitaires de manière globale. Il est égal au nombre de personnes pouvant accéder à un service de santé en moins de 15 minutes quel que soit le moyen de transport utilisé, rapporté à la population totale concernée. Il est préféré à la distance car renseignant à la fois sur la praticabilité de la route, la disponibilité et les choix possibles du moyen de déplacement. Et ce, en plus de la distance. Il ne peut être obtenu que par enquêtes auprès des populations, ce qui enchérit son coût de collecte.

Taux d'accessibilité à un service de santé (distance d'accès)

C'est aussi un indicateur d'accès au service de santé comme celui qui précède, mais en termes de distance (en général 5 km. Il permet de mesurer l'effort de mise en place des infrastructures sanitaires. Il est collecté par enquête auprès des ménages Il ne peut être obtenu que par enquêtes auprès des populations, ce qui enchérit son coût de collecte.

État des équipements de santé

C'est un indicateur qualitatif qui se mesure à partir d'une enquête auprès des services de santé et avec des méthodes appropriées.

Proportion des communautés ayant accès aux services de santé

Cet indicateur peut être apprécié par le pourcentage de communautés rurales ayant atteint un taux de couverture sanitaire adéquat. Il peut être calculé à partir des sources d'information du ministère de la santé.

Pourcentage d'enfants ayant une carence en vitamine A

Cet indicateur, comme ceux cités plus haut, permet d'apprécier la qualité de la santé des enfants. Les enquêtes disponibles pour le renseignement des éléments de calcul sont les EDS I, II, III réalisées par la DPS et l'EOI de l'UNICEF pour l'année 1996.

L'indicateur renseigne sur les performances des soins apportés aux enfants depuis le stade prénatal.

Pourcentage de nouveaux nés ayant un faible poids de naissance

C'est le nombre de bébés ayant un poids inférieur à 2500 grammes rapporté au nombre total de naissances vivantes. Cet indicateur contribue à l'appréciation de la performance des services d'assistance à la grossesse et à l'accouchement. Sa collecte nécessite une exploitation des fiches de renseignements et de suivi dans les maternités et autres lieux d'accouchement. Les données de la base ne permettent pas de le calculer.

Proportion de jeunes ayant la diarrhée

La proportion de jeunes de moins de quatre ans ayant la diarrhée est un indicateur du degré d'hygiène et de mal nutrition. Un fonctionnement des services sanitaires et des programmes de vaccination contribuent à baisser ce taux. C'est un indicateur qui est recouvrable à partir des enquêtes ponctuelles réalisées par l'UNICEF en 1996 et de la DPS. Les deux indicateurs à savoir le pourcentage de consultations liées à la diarrhée par rapport aux consultations totales et le nombre d'enfants vaccinés par le programme suffisent pour appréhender le niveau de la proportion de jeunes ayant la diarrhée.

Niveau d'exécution des dépenses de santé

Cet indicateur permet de mesurer des capacités d'absorption mais ne renseigne pas sur la qualité des dépenses. Il souffre d'une faiblesse de fiabilité liée à la différence significative qui risque d'exister entre l'exécution d'une dépense et la réalisation de l'œuvre. Le niveau est calculé à chaque fin d'exercice par le rapport entre ce qui est effectivement dépensé et ce qui était prévu.

Espérance de vie à la naissance

Compte tenu de la rareté des enquêtes de grande envergure comme le recensement de la population, il est difficile de suivre l'évolution annuelle de cet indicateur. Il est estimé par des méthodes pas très fiables du point de vue statistique en cas de besoin.

Morbidité : Accès Palustre

La morbidité par accès palustre est égale au pourcentage de décès dû au paludisme. En 1999, le taux de morbidité palustre s'est établi à 24,85 %. Il peut être accompagné du taux de décès des patients déclarant le paludisme.

Nombre de personnel médical et de structures sanitaires par habitant

Les indicateurs de couverture par le personnel et les infrastructures ne posent aucun problème de collecte. Leur fiabilité reste cependant affectée par la qualité des estimations de la population totale.

- Nombre d'habitants par infirmier
- Nombre d'habitants par sages femme
- Nombre d'habitants par médecin
- Nombre d'habitants par poste de santé
- Nombre d'habitants pour un centre de santé
- Nombre d'habitants pour un hôpital

Taux de couverture vaccinale

Il est donné par la proportion des enfants totalement vaccinés selon le Programme élargie de vaccination dans la population des enfants ayant fêté leur premier anniversaire au cours de l'année. Cette population correspond exactement à la population des enfants de 12 à 23 mois.

La valeur de l'indicateur est calculée semestriellement dans le monitoring en divisant cette population par deux au dénominateur.

Taux de couverture des consultations post-natales

C'est le rapport entre le nombre de femmes ayant reçu la troisième CPN pendant l'année et le nombre de grossesses attendues. Ce dernier est estimé par le nombre de naissances ou enfants de 0 à 11 mois. L'information est disponible dans les statistiques démographiques ou calculées en appliquant le taux de natalité à la population totale. La valeur de l'indicateur est calculée semestriellement dans le monitoring en divisant cette population par deux au dénominateur.

Taux de consultation primaire curative

Cet indicateur permet d'apprécier la fréquentation des postes et centres de santé correspondant à un « cas maladie », c'est à dire toute première visite au poste de santé pour une pathologie. Dans le monitoring, il est donné par le nombre de consultations dans les postes de santé rapportés à la population totale. La valeur de l'indicateur est calculée également de la même manière que celle des indicateurs précédents.

Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes)

Le taux de mortalité maternelle est obtenu à partir des enquêtes de santé auprès des ménages. Il est calculé par le nombre de mères décédées suite à un accouchement parmi 100 000 qui ont donné naissance à un bébé vivant. La dernière information disponible provient de l'enquête sur les indicateurs de santé réalisée par le ministère de la santé publique en 2000.

Pourcentage d'accouchements assistés

Il est calculé en rapportant le nombre d'accouchements dans les maternités pendant l'année au nombre d'enfants de 0 à 11 mois. L'assistance est effectuée par un personnel médical qualifié (Médecin, sage femme d'Etat, Infirmier d'Etat, matrones).

Indice synthétique de fécondité

L'indice synthétique de fécondité est disponible pour les années d'enquête de santé auprès des ménages. La dernière estimation faite provient de l'EDS3 et s'établit à 5,7 en 1997.

Taux de mortalité

Les indicateurs de mortalité infantile et juvénile sont également disponibles à partir des enquêtes de santé auprès des ménages. Les dernières estimations datent de 2000 et proviennent de l'ESIS.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Taux d'accès à l'eau potable (moins de 400 m)

Le taux d'accès à l'eau potable sur un rayon de 400 mètres est égal au pourcentage de la population pouvant s'approvisionner en eau potable à partir d'une source située à moins de 400 mètres. On retient comme sources d'eau potable, le robinet, le puits forage, le puits protégé et les bouteilles d'eau industrielle. Cet indicateur se mesure par une enquête auprès des ménages, ce qui peut rendre son coût de collecte encore élevé. Cependant, il possède des proxy qui sont plus ou moins stables et fiables du point de vue statistique, comme le pourcentage de villages ayant une source d'eau potable ou le rapport nombre de forages sur nombre de puits.

Taux de branchement à l'égout

Cet indicateur est spécifique au milieu urbain. Il est égal à la proportion de ménages connectés au réseau d'évacuation des eaux usées. Son calcul ne pose pas d'importantes difficultés avec l'existence de statistiques à l'Office Nationale d'Assainissement du Sénégal. Il pose par contre des problèmes de fiabilité et d'exhaustivité. Le taux de branchements n'expriment pas le niveau de connexion des ménages, à cause du fait que plusieurs ménages peuvent se partager un même branchement. Des méthodes d'estimation efficaces peuvent être utilisées pour obtenir des résultats moins biaisés. La meilleure source est constituée par les enquêtes ménages.

Taux d'exécution des dépenses en eau et en assainissement

Taux d'exécution des dépenses en eau et en assainissement n'est pas directement calculable à partir des données de la DCEF compte tenu de la différence des nomenclatures. Les dépenses d'investissement en eau et en

assainissement sont repérables à partir des projets inscrits dans le PTIP. IL est égal au montant des dépenses exécutées exprimés en pourcentage des prévisions.

Répartition et équité aux services sanitaires

La répartition équitable des services de santé peut être prise en charge par les indicateurs de couvertures sanitaires et des dépenses de santé par tête. Toutes ces deux informations sont consignées dans la base de données.

Consommation d'eau par jour et par personne

Cet indicateur ne peut être disponible que par enquête auprès des ménages. Il a été estimé à partir des données de l'enquête MICS réalisée par la DPS et l'UNICEF en 2000. Il s'établit à 52,4%.

Le nombre de villages ayant un forage avec pompe est un indicateur qui peut être obtenu à partir des services compétents du ministère chargé de l'hydraulique. En 2000, 1389 villages du Sénégal avaient un forage avec pompe sur l'effectif d'environ 14 000 villages.

Le taux de raccordement au réseau d'évacuation des ménages est un indicateur essentiellement urbain. Il se calcule par le rapport du nombre de ménages raccordés sur le nombre total de ménages. Il est obtenu à partir des données d'enquêtes de grande envergure.

Le pourcentage de populations rurales disposant d'un lieu de commerce est calculé à partir de la base de données des villages. Le dernier résultat s'établit en 2000 à 70,70%.

NUTRITION ET ENFANCE

Les indicateurs retenus pour suivre les efforts faits à l'endroit de l'enfant ne sont disponibles que par enquête auprès des ménages. Ils sont calculés par le rapport du nombre d'enfants se trouvant dans la situation sur le nombre total d'enfant.

- | | |
|--|--------------|
| • % d'enfants souffrant de l'émaciation : | 7% en 1996 |
| • % d'enfants souffrant du retard de croissance : | 23% en 1996 |
| • % d'enfants souffrent de l'insuffisance pondérale : | 22% en 1996 |
| • % d'enfants de 0-4 ans ne vivant pas avec un parent biologique : | 9,6% en 2000 |
| • % d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui travaillent : | 7,6% en 2000 |

MOBILITES ET COMMUNICATIONS

Nombre de km de pistes rurales réalisées

Les données sont disponibles auprès des services compétents de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR). L'indicateur est obtenu par simple recueil de données. Il permet de mesurer entre autres le niveau de désenclavement des zones rurales.

Nombre de km de route et de pistes réhabilitées

Les données sont disponibles auprès des services compétents de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR). Il permet de mesurer les efforts faits annuellement dans le domaine de l'entretien des infrastructures routières.

Taux d'exécution des projets

Le taux d'exécution des projets se calcule par le rapport entre les montants décaissés sur les montants alloués pour une période donnée. Il révèle la qualité des procédures et l'efficacité des services compétents. Les données sont disponibles auprès des services compétents de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR).

Proportion de routes en bon état

Les données sont disponibles auprès des services compétents de l'Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR). Cet indicateur souffre d'un problème de suivi car la dernière estimation disponible date de 1992 et

donne un niveau de 30% . C'est le nombre de kilomètres de route en bon état rapporté à la longueur du réseau routier.

Désenclavement des villages

Ces indicateurs sont calculés à partir de la base de données des villages dont la dernière mise à jour date de 2000.

- % de village avec route bitumée à moins de 5 km
- % de village avec route latéritique à moins de 5 km

SECTEUR RURAL

Un des piliers fondamentaux de la stratégie de lutte contre la pauvreté consignée dans le DSRP est le développement du secteur rural. Dans le cadre du suivi, il mérite un suivi particulier afin d'apprécier les impacts des actions menées. Les différents indicateurs retenus peuvent être suivis sans difficultés et à partir des comptes économiques sectoriels disponibles à la DPS.

- Taux de croissance du secteur agricole
- Contribution à la croissance du secteur primaire

EMPLOI

Pour l'emploi, les statistiques dont on dispose ne sont pas rigoureusement fiables. Les données les plus récentes sont issues de l'enquête relative aux demandeurs d'emplois, d'où l'impossibilité de s'en servir pour des comparaisons internationales. Pour les besoins du DSRP, il est utile d'avoir des données sur les emplois créés. Celles-ci peuvent être obtenues auprès des sources des ministères de l'emploi et du travail, de l'économie et des finances et du patronat. Les effectifs du secteur public ne posent aucun problème. Le secteur privé moderne sera estimé à partir des données des sources citées, il s'agira ensuite de définir les contenus en emploi des projets de développement exécutés pendant l'année de référence. Quant aux activités informelles, une estimation sera faite à partir des enquêtes récentes triangulées. A tous les niveaux de détermination des effectifs, les critères genre et zone de résidence seront ressortis selon les possibilités offertes. Au niveau global, la presque totalité des indicateurs est disponible à la DPS.

- Emploi agricole et emploi non-agricole
- Emploi artisanat et des industries culturelles
- Emploi micro-entreprises
- Sous-emploi rural
- Chômage urbain
- Population totale du pays
- Taux croissance de la population annuel

DECENTRALISATION

Taux d'exécution des dépenses décentralisées / domaine

Il est égal au rapport entre le montant prévu par la collectivité locale pour une année et le montant effectivement dépensé au cours de la même année, et ce, par domaine de compétence.

Pour chaque domaine de compétence donné, il sera question de sommer l'ensemble des montants prévus d'une part et réalisés d'autre part. Pour les communes et les communautés rurales, les montants globaux réalisés sont rapportés aux montants prévus.

L'objectif de l'indicateur est de mesurer le niveau de performance de la politique de décentralisation par l'effort réalisé dans l'exécution des dépenses. Il permet de faire des appréciations sur le transfert des domaines de compétence qui est le principal élément de volonté politique de la décentralisation.

BONNE GOUVERNANCE

Les indicateurs choisis sont à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les premiers font référence à la cour des comptes, la cour d'arbitrage et aux audits.

- Existence et fonctionnement de la cour des comptes qui peut être apprécié par le nombre de décisions rendues par an, peut être pris en compte.
- Fonctionnement de la cour d'arbitrage qui est un instrument de renforcement de la santé de l'environnement du secteur privé et de la transparence. Son efficacité peut être mesurée par le nombre de dossiers traités.
- Effectivité des audits publics qui se mesure par le nombre de rapports d'audits sur les sociétés d'Etat, les Programmes et projets publics. C'est un indicateur d'effort à l'endroit de la transparence.

La seconde catégorie d'indicateurs n'est pas encore disponible. Il peut être obtenu à partir d'enquête légère auprès des services concernés.

- Exécution des décisions de justice qui est bien apprécié pour la mesure de l'efficacité du système judiciaire. Il est calculé par le délai moyen d'exécution de la sentence au niveau des différentes cours de justice
- Pourcentage de marchés publics ayant satisfait aux procédures de passation des marchés publics en vigueur qui a pour objectif de pouvoir apprécier les sources de distorsions que traîne le secteur public en matière de coût des travaux publics. Les prix pratiqués dans ce secteur peuvent révéler souvent un manque de transparence et d'efficacité liée à la longueur des procédures de paiement et à d'autres facteurs. Ce fait, par hypothèse, relève des marchés conclus par entente directe.
- Durée moyenne des procédures judiciaires par instance
- Délai de création d'entreprises est donné par le temps mis par une demande d'immatriculation au registre de commerce. Les immatriculations au registre de commerce au tribunal régional hors classe de Dakar sont considérées dans ce présent indicateur. Le délai est donné par la durée maximum que peut prendre une demande d'immatriculation. En 1999, la durée maximum obtenue est de 72 heures. Pour l'année 2000, le niveau attendu est de 48 heures avant d'atteindre 36 heures en 2001.